

## DÉCISION DU PRÉSIDENT PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

**Le président de la communauté de communes de Lacq-Orthez,**

- Vu la délibération du 17 juillet 2020 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,
- Vu les délibérations du conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez en date du 25 septembre 2023 et du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 6 novembre 2023 approuvant le projet de régime d'aides directes aux entreprises ;
- Vu le dossier de demande de subvention reçu le 4 juillet 2023 de la Menuiserie HEBERT, d'Orthez, représentée par M. Jean-Baptiste HEBERT, pour un projet d'achat de matériel professionnel,
- Vu le dossier de demande de subvention reçu le 9 octobre 2023 du Garage ARENAS et Fils, de Mourenx, représenté par M. Mariano ARENAS, pour un projet d'achat de matériel professionnel et de modernisation de son local d'activité,
- Vu le dossier de demande de subvention reçu le 4 octobre 2023 de la société ES'CAMPER 4X4, de Monein, représentée par M. Anthony ESCOFET, pour un projet d'achat de matériel professionnel,
- Vu le dossier de demande de subvention reçu le 12 octobre 2023 de la SARL LES SAVEURS DU COIN, de Monein, représentée par M. Cyril DE SAINTE MARESVILLE, pour un projet d'achat de matériel professionnel et d'habillage extérieur du magasin,
- Vu l'avis favorable du comité de pilotage du 16 novembre 2023,

**décide**

### **ARTICLE 1**

D'octroyer :

- à la Menuiserie HEBERT, représentée par M. Jean-Baptiste HEBERT et dont le numéro SIRET est le 82424531000019, une subvention d'un montant de **6 000 €** représentant 20 % de l'assiette des dépenses éligibles estimées à 43 100,00 € HT, plafonnée à 30 000,00 € ;
- au Garage ARENAS et Fils, représenté par M. Mariano ARENAS et dont le numéro SIRET est le 33174807900018, une subvention d'un montant de **3 189 €** représentant 30 % de l'assiette des dépenses éligibles estimées à 10 631,30 € HT ;
- à la société ES'CAMPER 4X4, de Monein, représentée par M. Anthony ESCOFET et dont le numéro SIRET est le 90814096500017, une subvention d'un montant de **1 768 €** représentant 20 % de l'assiette des dépenses éligibles estimées à 8 840,00 € HT ;
- à la SARL LES SAVEURS DU COIN, représentée par M. Cyril DE SAINTE MARESVILLE et dont le numéro SIRET est le 97993366000016, une subvention d'un montant de **827 €** représentant 15 % de l'assiette des dépenses éligibles estimées à 5 510,94 € HT.

## **ARTICLE 2**

De préciser que si le montant des dépenses s'avérait inférieur à l'assiette éligible retenue, le montant de l'aide sera réduit au prorata des dépenses effectivement réalisées.

## **ARTICLE 3 :**

D'autoriser la signature des quatre conventions d'aide à l'investissement des commerçants et artisans.

## **ARTICLE 4 :**

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 17 novembre 2023

Le président,



**Patrice LAURENT**